



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

RESTAURER LA NATURE EN VILLE : RENDRE NOS VILLES PLUS VIVANTES

**Climat, santé,
biodiversité :**
la nature apporte
des solutions
concrètes
pour renforcer
la résilience
et l'attractivité
des territoires.



Nature
en ville



Les Jardins du Pré Gaudry à Lyon.
Crédits : Laurence Danière

Pourquoi agir ?

ADAPTATION CLIMATIQUE

Des solutions face à l'augmentation des vagues de chaleur et des inondations

- Des espaces végétalisés qui rafraichissent naturellement la ville : jusqu'à 8°C de moins sous un arbre en période estivale
- Des sols perméables, des forêts urbaines ou des berges renaturées pour limiter les risques liés aux inondations
- Des solutions rentables sur le long terme comparé au coût des conséquences de l'inaction



Parc urbain de la Sèvre niortaise, Port Boinot.
Crédits : Ville de Niort

// Un arbre mature en ville peut produire l'effet de 5 à 10 climatiseurs. //

Source : ADEME

La nature en ville constitue un potentiel précieux pour faire face aux défis climatiques, améliorer la qualité de vie et la santé des habitants et renforcer la résilience des territoires en préservant la biodiversité.

QUALITÉ DE VIE ET SANTÉ

De nombreux bénéfices

- Des espaces publics plus agréables et plus attractifs
- Une amélioration de la qualité de l'air grâce au rôle de purificateur des végétaux
- Des effets positifs sur le bien-être et la santé mentale et physique (lieux fréquents d'activité sportive)
- Des parcs et jardins favorisant les échanges et usages collectifs et le sentiment d'attachement à son quartier

BIODIVERSITÉ

Préserver la place du vivant

- Des corridors écologiques indispensables pour la circulation et la reproduction des espèces
- Haies, mares, friches, toits végétalisés, sols de pleine terre : chacun de ces espaces compte pour accueillir le vivant
- Des écosystèmes indispensables pour l'agriculture, la forêt, la gestion de l'eau et plus résilients face aux changements climatiques

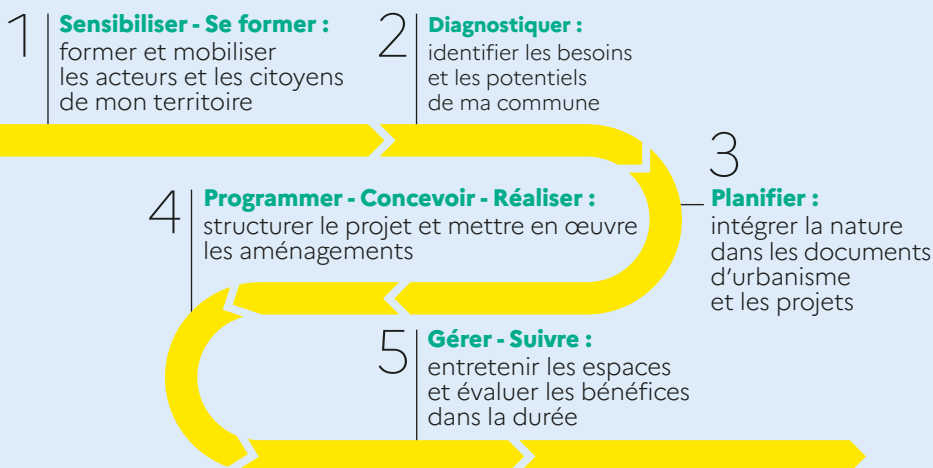


Comment agir ?

Chaque collectivité et chaque citoyen peut agir à son échelle, de manière progressive et adaptée.



FAVORISER LA NATURE EN VILLE, ÉTAPE PAR ÉTAPE



VOS OUTILS POUR AGIR

L'État et ses partenaires vous accompagnent avec :

- Les 26 actions concrètes du Plan national Nature en Ville 2024-2030
- Des financements mobilisables
- Un accompagnement des services de l'État (DREAL, DDT)
- Le parcours Nature en ville et un centre de ressources pour accompagner vos projets sur amenagement-durable.ecologie.gouv.fr/nature-en-ville

CITOYENS

62%

d'espaces de nature dans les parcelles privées

Le Plan Nature en ville accompagne les projets citoyens

COLLECTIVITÉS

372M€

attribués et **2700 projets** de renaturation soutenus par le Fonds Vert entre 2023 et 2025

Restauration de la Nature :

quels enjeux pour les communes ?



Le Règlement Européen de Restauration de la Nature, adopté en 2024, fixe des objectifs de maintien et de développement des espaces de nature dans les territoires urbains.

QUI EST CONCERNÉ

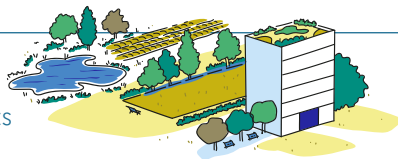
- **4 211** communes de France, denses ou de densité intermédiaire, sont concernées par ces obligations

CE QUI EST ATTENDU

- **D'ici 2030** : maintenir la superficie des espaces verts et du couvert arboré urbains
- **D'ici 2050** : augmenter la superficie de ces espaces pour atteindre un niveau satisfaisant

SURFACES CONCERNÉES

- **Le couvert arboré urbain** : forêts, alignements d'arbres, haies, vergers urbains...
- **Les espaces verts urbains** qui comprennent les espaces végétalisés (parcs, jardins, potagers, noues, toitures végétalisées, bandes enherbées) et les surfaces en eau (rivières, étangs, mares)



Ma commune est-elle concernée ?
Comment connaître mes surfaces végétalisées ?
Quelles démarches engager en priorité ?

**Découvrez votre Parcours Nature en ville
pour accompagner vos projets :**

amenagement-durable.ecologie.gouv.fr/parcours-nature-ville